

COMMUNIQUE DE PRESSE – 14/12/2020



DÉCLARATION
À MME LA MINISTRE DE LA CULTURE ROSELYNE BACHELOT
dans le cadre de la Conférence « Secteur du spectacle vivant / Ministère de la Culture »
du 14/12/2020

« *Madame la Ministre,*

Je vais lire une communication commune PRODISS, SNDTP et CAMULC au nom du spectacle vivant privé, nos 3 organisations réunies représentent 80 % du secteur.

Aujourd'hui, nous faisons un constat. Celui d'un manque de considération total, pour ne pas dire une véritable déconsidération, dans le traitement qui est fait de la culture. Nous assistons à un traitement général, qui ignore complètement les spécificités, la diversité et la richesse de nos entreprises.

Les décisions prises en matière sanitaire ne sont assises sur aucune analyse sanitaire précise des menaces réelles que ferait reposer la reprise des spectacles.

Nous nous faisons l'écho du désespoir des entreprises du spectacle vivant privé, des équipes artistiques, des spectateurs qui s'interrogent sur la motivation des décisions prises pour le secteur culturel.

Nous ne sommes pas des irresponsables qui nient la gravité de la situation sanitaire.

Nous avons, depuis mars dernier, travaillé à la définition et à la mise en œuvre de protocoles sanitaires renforcés qui ont été salués par les pouvoirs publics pour leur efficacité.

Au-delà de l'amertume, nous sommes aujourd'hui en colère. L'absence de concertation avec les professionnels n'est pas acceptable.

Au regard de l'emploi, le spectacle vivant rappelle qu'il y a des mesures d'urgence à maintenir, qui les concerneront jusqu'en juin 2021, et d'autres mesures transversales à maintenir ou garantir pour nos entreprises, et notamment en matière fiscale avec le fonds de solidarité.

Pour ce qui est des mesures d'urgence, arrêtons les effets d'annonce qui portent sur les milliards des mesures macro-économiques pour nous concentrer sur notre secteur.

Nos modèles économiques sont différents : si certains acteurs du spectacle vivant ou de la filière musicale ont pu continuer à exercer leur activité pendant ces derniers mois, la très grande majorité des entreprises du spectacle vivant privé que nous représentons sont totalement à l'arrêt depuis 10 mois.

Cependant, lorsque cela nous a été instamment demandé en août dernier par le Premier ministre et la ministre de la Culture, et notamment pour le théâtre, l'humour et les cabarets, nous avons joué le jeu de la réouverture des salles de spectacles alors que, malgré les aides générales et sectorielles accordées, nous savions que la viabilité économique resterait très incertaine.

Mais toutes nos entreprises ne peuvent pas reprendre du jour au lendemain et requièrent, de fait, un soutien dans la durée. Il est nécessaire de prendre en compte le processus classique de création d'un spectacle dans une temporalité « normale » (c'est-à-dire hors crise), en mettant en avant les différentes étapes de création pour adapter en face le calendrier de la reprise. C'est sur cela qu'il convient de travailler désormais.

Quant aux mesures nécessaires à la relance à moyen terme et long terme, à l'heure qu'il est, l'Assemblée nationale est en train de débattre de la volonté de la majorité présidentielle d'abandonner la bonification du Crédit d'Impôt Spectacle Vivant (CISV), qui avait été adoptée par le Sénat le 23 novembre 2020. Alors même que ce crédit d'impôt est le seul qui permettra à nos entreprises, si elles survivent à la crise actuelle, d'être en mesure de continuer à investir dans les productions et de faire émerger demain de nouveaux artistes... autrement dit, de faire leur métier tout simplement. Et ici nous n'abordons pas le fait que pour les cabarets, les conditions du CISV sont inapplicables.

Encore une fois s'exprime ainsi l'abandon par les pouvoirs publics de tout un secteur d'activité qui bénéficie d'un attachement fort et fidèle de publics variés, et constitue une activité vitale pour l'ensemble des artistes.

Le spectacle vivant privé a besoin de visibilité pour se reconstruire et envisager une reprise d'activité viable économiquement et socialement.

Depuis des années, force est de constater le caractère central du spectacle vivant dans le modèle économique de la culture.

Aujourd'hui, au désarroi de tous les acteurs de notre secteur s'ajoute l'incompréhension quant aux mesures prises, le caractère délibérément insuffisant des aides envisagées et surtout, désormais, **une colère forte qui sera tout sauf muette.** »

Olivier Darbois, Président du ProdiSS

CONTACT MEDIA : Kathleen André, kandre@equancy.com, 06 16 55 43 05

A propos du PRODISS

Créé en France en 1984, le PRODISS, syndicat national du spectacle musical et de variété est aujourd'hui le 1er syndicat patronal représentatif au niveau national. Le PRODISS rassemble près de 400 entrepreneurs de spectacles : producteurs, diffuseurs, exploitants de salles, organisateurs de festivals, répartis dans toute la France et œuvrant dans le domaine des variétés, des musiques actuelles (jazz, musiques populaires, comédies musicales, etc.) et des one man shows. Ils forment ensemble, la chaîne de création et de diffusion d'un spectacle. Essentiellement des PME et TPE, nos adhérents génèrent près de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit plus des 3/4 du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur du spectacle musical et de variété.

A propos du CAMULC

Organisation patronale représentative des Cabarets, Music-Halls et lieux de Création. Le syndicat a été créé le 13 mai 2016 sous l'impulsion de dirigeants de cabarets et Music halls situés en Régions et à Paris pour répondre au besoin de disposer d'un syndicat représentant spécifiquement les cabarets et Music Halls.

A propos du SNDTP

Le Syndicat National du Théâtre Privé regroupe une centaine de théâtres-producteurs, de producteurs-tourneurs et de salles de spectacle tant à Paris qu'en régions. Ses adhérents présentent plus de 600 spectacles et accueillent plus de 4 millions de spectateurs par an. Historiquement, le SNDTP a été l'une des premières organisations patronales à s'investir dans la négociation d'accords collectifs et continue depuis à jouer un rôle majeur dans les instances paritaires du spectacle (groupe de protection sociale Audiens, Opcw Afdas...).